

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**28 MAI 2026****Greffe**N° d'entreprise : **0246 905 085****Nom**(en entier) : **NEOMANSIO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SC**Adresse complète du siège : **Rue des Coquelicots 1 à 4020 Liège****Objet de l'acte : Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération**

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024

Compte tenu que chaque intercommunale institue un Collège des contrôleurs aux comptes ;

Compte tenu que le collège des contrôleurs est composé d'un ou de plusieurs réviseurs ;

Compte tenu qu'il est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'Intercommunale ;

Compte tenu que ce marché doit se réaliser dans le cadre de la législation applicable en matière de marchés publics, des règles de tutelle et du C.D.L.D., notamment son article L1523-24 ;

Compte tenu que l'actuel marché public relatif à la mission révisoire se termine après l'approbation des comptes 2024 ;

Compte tenu que le ou les réviseurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée maximale de 3 ans (compte 2025, 2026 et 2027) ;

Compte tenu que le présent marché est un marché de service ;

Vu le cahier spécial des charges approuvé par le Conseil d'administration le 29 mars 2024 ;

Vu le mode de passation du marché par procédure négociée sans publication préalable approuvé par le Conseil d'administration du 29 mars 2024 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 29 mars 2024 de consulter les opérateurs suivants :

- VMD Réviseurs d'entreprises, Avenue François Bovesse 100 à 4053 Embourg ;
- 3R Leboutte & co, Bld Emile de Laveleye 203 à 4020 Liège ;
- Axilium, Rue Julien d'Andrimont 33 Bte 62 à 4000 Liège.

Vu la décision du Conseil d'administration du 26 avril 2024 d'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par la Direction ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 26 avril 2024 d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du CSCH), soit, la société VMD Réviseurs d'entreprise, Avenue François Bovesse 100 à 4053 Embourg pour le montant d'offre contrôlé de 25.500 HTVA et 30.855 TVAC ;

L'Assemblée générale approuve, à 175.161,2 voix « pour » ; 0 voix « contre » et 0 voix « abstentions », de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

- Nommer le bureau révisoral VMD Réviseurs d'entreprise de Embourg, en qualité de Contrôleur aux comptes pour les années 2025 - 2026 – 2027 ;
- Fixer sa rémunération pour exercer sa mission au montant global non indexé de 25.500€, HTVA (soit 8.500€ HTVA/an).

Pour la société,

Philippe DUSSARD
Directeur général

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).